

doute pas s'attendre que le gouvernement sacrifie des heures prévues pour ses travaux afin de les ajouter à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, mais il me semble qu'on pourrait, par exemple, accumuler ces heures réservées et les prendre toutes ensemble tous les quinze jours, peut-être pour étudier moins de bills, mais de façon à consacrer plus de temps à la discussion de chacun. A l'heure actuelle, trois députés peuvent accaparer toute l'heure prévue. Des bills très intéressants sont inscrits au *Feuilleton*. Il y a des bills concernant la liberté de la presse. Le député de Port-Arthur en a fait inscrire un concernant les sources d'information; le député de Leeds en propose un sur l'âge légal pour contracter mariage; il y a des bills sur le divorce, les loteries et le loto. Bien des députés voudraient se prononcer sur ces questions qui intéressent au plus haut point la population. Mais, je le répète, à l'heure actuelle, trois députés peuvent accaparer toute l'heure réservée et à la fin de cette heure, le bill reste en plan au *Feuilleton*.

Je pense que nous devrions songer à un changement à cet égard. J'ai proposé de réserver au moins deux heures à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, même s'il faut pour cela étudier moins de bills à chaque session. En outre, il faudrait exiger une mise aux voix à la fin de la période. Cela n'ennuierait personne, à mon avis, sauf peut-être le whip du gouvernement. Mais si nous croyons que les députés seront assidus à la Chambre des communes, il ne devrait pas y avoir de problème particulier. Des députés ministériels étouffent les projets de loi, afin que le gouvernement ne soit pas embarrasé. Toutefois, je pense que c'est un peu la même chose à l'égard des autres mesures législatives, car les membres de l'opposition peuvent proposer des amendements et si le gouvernement ne veut pas les accepter, il bat le rappel du ban et de l'arrière-ban. A mon avis, il serait plus satisfaisant pour les députés qu'on prenne une certaine décision sur leurs projets de loi après un débat en bonne et due forme.

Il ne devrait pas être nécessaire d'étouffer tous ces bills. Il me semble que le gouvernement devrait utiliser l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pour faire adopter certaines lois. Pendant la dernière session, nous avons adopté un bill de cette catégorie qui jouissait manifestement de l'approbation du gouvernement. Je veux parler du bill tendant à modifier le nom de la *Trans-Canada Air Lines*. On soupçonne qu'un bill d'initiative parlementaire servira de véhicule à un débat sur la question de l'abolition de la peine capitale. Il me semble que les

mesures de réforme sociale pourraient se présenter de cette façon et, en bien des cas, être adoptées. J'ai parlé à des députés de tous les partis, y compris le parti ministériel et, à l'heure actuelle, ils ne sont pas du tout satisfaits de l'usage fait de l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. J'exhorterais le président du Conseil privé à instituer un comité du Règlement chargé de poursuivre une étude continue du Règlement de la Chambre, et la réforme de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire devrait tenir une place très importante dans toute étude faite par ce comité.

**M. le président:** Le débat sur l'alinéa 3 est-il terminé?

**Des voix:** Adopté.

**M. le président:** L'alinéa 4 est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**M. le président:** L'alinéa 5 est-il adopté?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur le président, au sujet du paragraphe 5, j'ai bien promis, par suite de la discussion de l'autre jour, de proposer un amendement prévoyant que la période des questions durerait une heure, un jour par semaine. Avant de proposer officiellement la motion, je voulais demander conseil au comité sur un point en particulier. J'avais indiqué que je proposerais certains autres amendements à différents paragraphes. Puisque nous travaillons dans le cadre d'une proposition relative à la répartition du temps de la Chambre, il conviendrait peut-être que je propose ces amendements dès maintenant, à moins que le comité ne puisse recommander un autre moyen de proposer les amendements promis avant l'expiration du délai qui nous est imparti.

**M. Knowles:** Monsieur le président, puisque nous sommes convenus d'examiner un paragraphe à la fois, nous devrions nous en tenir à cela; mais le comité consentirait peut-être à ce que le ministre nous lise dès maintenant chacun des amendements qu'il entend proposer au fur et à mesure de l'étude de cette résolution.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, n'oublions pas que nous serons peut-être bientôt liés par la règle dite de la répartition du temps de la Chambre, ou de la clôture par sections successives. Observons-là dès maintenant, puisque nous y serons tenus dorénavant. Ainsi, nous nous y habituerons.

**L'hon. M. McIlraith:** Je crois qu'à strictement parler, j'ai le droit de les proposer tous maintenant.

**Des voix:** Non!